

COMPTE RENDU (SYNTHÈSE) DE LA SÉANCE DU 5 MAI 2021 SUR LES CONSÉQUENCES DU BREXIT POUR LES SECTEURS DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

par Bernard **BOURGET**¹

La séance avait pour objet d'examiner les conséquences du Brexit :

- d'une part, sur les orientations de la nouvelle politique anglaise et celles des autres nations qui composent le Royaume-Uni (Ecosse, Pays de Galles et Irlande du Nord) ;
- d'autre part, sur l'évolution des échanges de produits agricoles et alimentaires du Royaume-Uni avec les pays membres de l'Union européenne et les pays tiers.

Dans l'introduction, j'ai d'abord dressé un bilan partiel de près d'un demi-siècle de vie commune entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, montrant l'influence anglaise sur la PAC dans le domaine de l'environnement avec les premières mesures agroenvironnementales et, dans l'autre sens, l'eupéanisation du régime alimentaire britannique. J'ai ensuite rappelé les grandes lignes de l'accord de commerce et de coopération du 24 décembre 2020 qui régit leurs relations commerciales depuis le 1^{er} janvier 2021 et qui les exonère de droits de douane et de contingents, mais rétablit des contrôles sanitaires et phytosanitaires aux frontières. J'ai enfin présenté les intervenantes et les intervenants, ainsi que les questions qui leur avaient été posées.

La première intervenante était Janet DWYER, de nationalité anglaise et professeure de politique environnementale et rurale à l'université du Gloucestershire, qui a présenté les nouvelles orientations de politique agricole au Royaume-Uni. En ce qui concerne, l'Angleterre, c'est l'importance accordée à l'environnement (*environmentally-sustainable farming*) qui va entraîner un changement graduel (entre 2021 et 2027) de la répartition des paiements directs attribués aux agriculteurs vers des paiements pour services agroenvironnementaux et le bien-être animal (*public money for public goods*), qui passeraient de 23% du budget agricole en 2021-2022 à 57% en 2024-2025, alors que la part des aides directes de base diminuerait de 68% à 34% durant la même période. Dans les autres nations du Royaume-Uni, notamment en Ecosse où les discussions sont en cours, l'évolution de la politique agricole devrait être moins rapide, avec un maintien des paiements directs actuels jusqu'en 2024, mais leur marge de manœuvre est limitée par les crédits que leur alloue le Trésor britannique.

En ce qui concerne le commerce des produits agricoles et alimentaires, il est encore trop tôt pour dégager des évolutions claires, d'autant que les effets du Brexit se combinent à ceux de la pandémie de Covid 19. Toutefois une tendance à l'augmentation de la production laitière anglaise se dessine : elle pourrait réduire les importations des produits laitiers du Royaume-Uni qui sont très importantes. Quant aux contrôles douaniers et à la vérification des règles d'origine prévus dans l'accord du 24 décembre 2020, le Royaume-Uni, qui a les

¹ Membre de l'Académie d'agriculture de France.

**QUELLES CONSÉQUENCES DU BREXIT POUR LES SECTEURS AGRICOLE ET
AGROALIMENTAIRE ?
Séance du 5 mai 2021**

unilatéralement reportés du 1^{er} avril au 1^{er} octobre pour les échanges entre la Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord, ne semble pas pressé de les appliquer.

Etant donné que le Royaume-Uni importait environ la moitié des produits agricoles et alimentaires qu'il consommait avant sa sortie de l'Union européenne, se pose la question de la substitution des importations européennes par celles en provenance de pays tiers dans le cadre d'accords de libre-échange qui sont en cours de négociation ou prévus avec des pays de l'anglosphère, comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande, les Etats-Unis, le Mexique et les pays du Mercosur, et de ses conséquences (perturbations) sur le marché européen.

Le pays de l'UE le plus impacté par le Brexit est l'Irlande en raison de la forte intégration de son économie avec celle du Royaume-Uni et de la place des produits agroalimentaires dans leurs échanges. C'est ce qu'a montré la seconde intervenante, Carmel CAHILL qui est de nationalité irlandaise. En effet, 44% des exportations de l'Irlande sont destinées au Royaume-Uni, dont 50% pour la viande bovine et 42% pour les produits laitiers, alors que 54% des importations irlandaises proviennent du Royaume-Uni. Avec le Brexit, l'Irlande a été obligée de transférer une partie de ses échanges avec les pays du continent européen par la voie maritime en contournant la pointe Ouest de l'Angleterre, ce qui entraîne des délais beaucoup plus longs que le passage par la Grande-Bretagne. L'Irlande redoute les conséquences des nouveaux accords de libre-échange du Royaume-Uni qui pourraient fortement affecter sa production de viande bovine, ainsi que les coûts des divergences réglementaires qui la pénaliseraient et s'ajouteraient aux fluctuations du taux de change.

La France, dont le Royaume-Uni était un débouché important pour ses exportations agricoles et agroalimentaires avant le Brexit, avec un excédent d'environ 3 Milliards d'euros par an, risque également d'être pénalisée. C'est ce qu'a montré Thierry POUCH dans les diapositives qu'il a présentées, qui font apparaître un recul des exportations françaises dans la plupart des secteurs, notamment les produits laitiers et les fruits et légumes. Il est cependant trop tôt pour apprécier l'impact du Brexit sur les exportations françaises vers le Royaume-Uni, d'autant que les freins aux échanges dus à la pandémie de Covid 19 doivent aussi être pris en compte. Il s'agit donc pour la France d'assurer une veille permanente pour maintenir sa présence sur le marché britannique dans un contexte de concurrence plus vive, en s'appuyant sur la qualité et la notoriété de ses produits, et de s'assurer du respect des normes européennes et des règles d'origine pour les produits importés en provenance du Royaume-Uni.

Dans sa conclusion, Gérard VIATTE a mis l'accent sur quatre points :

- 1, Les nombreuses incertitudes qui pèsent sur les effets du Brexit, qui tiennent à la fois à des facteurs exogènes, tels que la pandémie ou le taux de change, et au traité de commerce et de coopération lui-même, qui contient de nombreuses clauses rendant difficiles la prévision de tendances à moyen terme.
- 2, Les limites de cet accord de libre-échange « classique » portant essentiellement sur la suppression des droits de douane et des contingents, alors que les obstacles aux échanges résultent plus encore des réglementations pour lesquelles les dispositions du traité ne sont pas très claires. On peut donc s'attendre à des contentieux et à des négociations ultérieures pour la mise en oeuvre du traité.
- 3, L'impact du Brexit sur les flux d'échanges qu'il faudra suivre et évaluer en priorité, en tenant compte des stratégies des opérateurs économiques, notamment des multinationales bien implantées au Royaume-Uni, et des firmes de négoce.

**QUELLES CONSÉQUENCES DU BREXIT POUR LES SECTEURS AGRICOLE ET
AGROALIMENTAIRE ?
Séance du 5 mai 2021**

4, L'impact du Brexit sur les politiques nationales, qui sera fort pour les nations du Royaume-Uni et tout particulièrement pour l'Angleterre.